

Procédé de positionnement et d'évaluation

I. Le positionnement et l'évaluation

Avant chaque début de formation au sein de notre établissement, nous procédons à une évaluation afin de proposer à l'élève le meilleur cursus de formation possible et pouvoir, le cas échéant, l'orienter vers une structure qui lui sera adaptée. Notre structure n'étant pas adaptée pour les personnes présentant un handicap moteur impliquant des aménagements de véhicules, nous attachons beaucoup d'attention à orienter l'élève chez un confrère qui pourra l'accueillir et répondre à ses difficultés.

A. L'évaluation initiale est réalisée en amont de toute formation, qu'elle soit théorique et pratique. Elle peut être réalisée selon deux schémas différents :

- Évaluation dynamique en véhicule, réalisée par un enseignant de la conduite et d'une durée d'une heure.
- Évaluation sur simulateur, réalisée en présence d'un enseignant et d'une durée d'une heure.

A. La contre-évaluation dynamique (en véhicule) est un point de situation réalisé lorsque l'on accueille un élève qui a débuté sa formation dans un autre établissement et qui s'adresse à nous pour la terminer. Dans ce cas, l'enseignant s'appuie sur le livret de conduite et sur la fiche de suivi (si la précédente école de conduite l'a restitué) pour proposer un parcours de conduite qui lui permettra d'évaluer le niveau de l'élève et le nombre d'heures restant à effectuer.

II. La prise en compte du handicap

Au sein de notre structure la prise en compte du handicap s'effectue à deux niveaux :

- Handicap ou trouble cognitif
- Handicap ou trouble moteur

A. Handicap ou trouble cognitif

Afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à la mobilité, nous avons mis en place

plusieurs dispositifs concernant les élèves présentant des troubles cognitifs, cours de code en présentiel et un suivi personnalisé pour s'assurer que l'élève se sente à l'aise et comprend correctement le cours.

B. Handicap ou trouble moteur

Pour les élèves atteints d'un trouble moteur, nous distinguons des possibilités :

- trouble léger n'impliquant pas un aménagement du véhicule
- trouble lourd impliquant un aménagement du véhicule

Notre structure n'étant pas adaptée aux troubles lourds, nous orientons automatiquement l'élève vers une structure qui possède tous les équipements adaptés à sa pathologie et si il n'y a pas besoin d'aménagement on leur propose l'apprentissage sur un véhicule automatique que nous louons à un collègue.